

## ***ROOST-WARENDIN : En crise avec son personnel !***

Il est temps de dénoncer l'image que certains élus donnent des membres du personnel fortement dénigrés. La concertation et le dialogue social avec les agents sont **inexistants**.

Le Maire n'a pas mis en place le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces instances, garantes du dialogue social et démocratique sont largement bafouées par notre Maire. **L'autorité territoriale doit les consulter avant toute application de décision.**

Rendus individuellement responsables, soumis à l'expression des attentes déçues des usagers, **les agents souffrent**. S'ajoute à cela, **un climat délétère** afin d'instaurer la politique du **"diviser pour mieux régner"** ! **Les réductions d'effectifs continuent de dégrader les conditions de travail.**

### **HALTE A LA PRESSION !**

Il faut mettre fin aux dictâtes imposés par le représentant de la municipalité quand on prétend défendre les valeurs de la République.

### **NON LA LOI, ce n'est LUI !**

### **ABSENTÉISME :**

Si l'absentéisme explose c'est parce que **le personnel est victime de pressions** en tous genres ; **désastreuses pour la santé des agents.**

Nulle part ailleurs qu'à Roost-Warendin, autant de conflits déballés sur la place publique, entre les agents, originaires de tous les maux de la collectivité et leur Maire n'ont été recensés. Ces faits sont symptomatiques d'une véritable psychose, d'un laminage subi.

Les faits sont là, indéniables, effrayants. A grands coups de communiqués, d'articles et d'annonces publiques, le Maire renvoie une image exécrationnelle et fautive de son personnel. Selon lui, victime d'irrespect, d'agressions jusqu'à attenter à ses jours, nombre d'agents ont subi les sentences de son "comité de salut public" et ont été soumis à la vindicte populaire.

### **OUI, LA PRECARITE EXISTE !**

L'effectif des titulaires est en baisse constante. Les postes vacants dans les différents services, lors des départs ne sont plus pourvus. "L'intérim de longue durée" est assuré par des prestataires de services, ce qui est illégal.

Ces manœuvres permettent de dégager de substantielles économies au détriment de la qualité du service public.